BANK OF AFRICA
BMCE GROUP

COMMUNIQUE

Augmentation de capital par incorporation des réserves de

BANK OF AFRICA – NIGER

Lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 22 août 2024, les Actionnaires de la BANK **OF AFRICA - NIGER (BOA- NIGER)** ont décidé d'augmenter le capital social de la Banque, actuellement de TREIZE MILLIARDS (13 000 000 000) FCFA, pour le porter à VINGT MILLIARDS HUIT-CENT MILLIONS (20 800 000 000) FCFA, par incorporation audit capital d'une somme de SEPT MILLIARDS HUIT CENT MILLIONS (7 800 000 000) FCFA prélevée sur le poste « Primes liées au capital » et en partie sur le poste « Réserves facultatives » de la Banque, par la création de SEPT MILLIONS HUIT-CENT MILLE (7 800 000) actions nouvelles d'une valeur nominale de mille (1 000) FCFA chacune, attribuées gratuitement aux actionnaires actuels à raison de trois (3) actions nouvelles pour cinq (5) actions anciennes.

Les actions nouvelles ainsi créées seront assujetties à toutes les dispositions légales et statutaires et seront assimilées aux actions anciennes.

La date de jouissance de ces actions nouvelles est fixée au **1er janvier 2024**.

Les titres formant rompus seront rachetés en espèces par le Compte de Liquidité de **BOA- NIGER**. Le prix d'un rompu sera calculé sur la base du dernier cours coté de l'action à la BRVM avant le détachement du droit d'attribution soit le **03 septembre 2024.** Au regard de la quantité de titres détenus à la date de fermeture du registre, les actionnaires recevront trois (3) actions nouvelles pour cinq (5) actions anciennes.

Les modalités de cette augmentation de capital par incorporation de réserves sont ci-après décrites :

- ✓ Emetteur : **BANK OF AFRICA - NIGER**
- ✓ Particularité : Création d'actions nouvelles
- ✓ Mode de placement : Attribution gratuite

- ✓ Capital actuel : 13 000 000 000 FCFA
- ✓ Montant de l'émission : 7 800 000 000 FCFA
- ✓ Valeur nominale des actions : 1 000 FCFA
- ✓ Nombre d'actions anciennes : 13 000 000
- ✓ Nombre d'actions nouvelles : 7 800 000
- ✓ Nombre d'actions post-augmentation de capital : 20 800 000
- ✓
- ✓ Parité de distribution : trois (3) actions nouvelles pour cinq (5) actions anciennes;

 les rompus seront rachetés par le Compte de Liquidité **BOA-NIGER** à la valeur théorique du droit d'attribution calculée sur la base du dernier cours coté de l'action à la BRVM à la date précédant la cotation ex-droit
- ✓ Droits d'attribution : négociables à la BRVM.
- ✓ Période de négociation des droits d'attribution : **du 06 au 19 septembre 2024**
- ✓ Date de jouissance : **1er janvier 2024** ; les actions nouvelles seront entièrement assimilées aux actions anciennes et porteront jouissance à compter du 1er janvier 2024
- ✓ Date de fermeture du registre des actionnaires : **6 septembre 2024**
- ✓ Personnes concernées : tout actionnaire détenteur des titres à la date de fermeture du registre le **6 septembre 2024**

La **BOA-NIGER** remercie tous ses actionnaires ainsi que l'ensemble des investisseurs du marché financier régional pour l'intérêt manifesté à ses actions.

Fait à Niamey, le 22/08/2024

Le Directeur Général

02 BOA - NIGER
IMMEUBLE BOA
RUE DU GAWEYE
BP: 10873 NIAMEY

M. Mactar DIACK